



SNUDI FO 50
56 rue de la Bucaille
50 100 Cherbourg-Octeville
02 33 53 03 72
07 82 97 25 81
snudifo50@gmail.com

Sommaire

- ACTUALITE REGLEMENTAIRE : Obligations de service des remplaçants [page 1](#)
- Moyens provisoires : 4 classes sans décharge ? 4 classes pour 105 élèves ? [page 2](#)
- SOCLE COMMUN : le point de vue de Force ouvrière (extrait de l'article consultable sur le site) [page 2](#)
- GUIDE STAGIAIRE disponible à l'UD FO 56 rue de la Bucaille 2e étage [page 2](#)
- Casse-tête des temps partiels [page 3](#)
- DEMI-JOURNEE BANALISEE pour consultations [page 3](#)
- Adhères au Snudi FO [page 4](#)
- Dates de RIS [page 4](#)

NOUVEAU : SITE WEB

plaquettes d'information, compte-rendus, documents réglementaires, contact...

NOUVEAU : PAGE

FACEBOOK partager son humeur, connaître ses droits, être écouté, conseillé...



L'école syndicaliste de la Manche

2014 - 2015, N°1

21 septembre 2014

Revendications : FO reçue le 15 septembre

Une délégation de la FNEC FP-FO et de ses syndicats nationaux, reçue par Madame Najat Valaud-Belkacem, a souligné les **conditions très difficiles de la rentrée scolaire** et fait état de **l'exaspération montante** de tous les personnels concernant les **salaires**, les **statuts**, les **postes** et la réforme des **rythmes scolaires**, a demandé des mesures pour réduire les tensions sur les postes.

La délégation a confirmé, exemples à l'appui, la confusion causée par la **généralisation de la réforme des rythmes scolaires** : problème de locaux, de sécurité, activités payantes, emplois du temps impossibles. Il est urgent que cette réforme soit abandonnée. Sur ces deux dossiers, la ministre a indiqué qu'elle était contrainte par le cadre de la politique du gouvernement.

La délégation a demandé à la Ministre de revenir sur les **décrets statutaires**

adaptant le statut des personnels enseignants à la loi de refondation ; l'annualisation du temps de travail n'est pas acceptée par les personnels et la poursuite de l'application des nouveaux décrets statutaires va produire de multiples conflits.

La délégation FO lui a confirmé son opposition à la **mise en œuvre de l'école du socle** et à la généralisation de **l'apprentissage**.

La délégation a abordé les conditions de travail des **personnels de direction** ainsi que des **personnels non enseignants**.

La délégation a interpellé la Ministre sur les **conséquences de la réforme territoriale**.

L'austérité et la refondation de l'école s'appliquent contre les personnels ! Ni l'école publique, ni les services publics ne peuvent fonctionner sans eux !

Montreuil, 16 septembre 2014



Compte rendu complet de l'audience sur <http://snudifo50.hautetfort.com>

Obligations de service des remplaçants

Avant de partir, en mars, Peillon avait cassé le décret de 1950 des professeurs du secondaire, instaurant l'annualisation de leur temps de travail. Fin août, Hamon a lui aussi modifié les obligations réglementaires de service, pour les instits et PE remplaçants : le décret du 20/08/14 découle des horaires variables des écoles et concrétise une remise en cause du maximum de 24 h hebdomadaires du décret de 1990. Les enseignants remplaçants ou sur poste fractionné seront contraints d'assurer jusqu'à 27 h d'enseignement.

Chacun comprend que **demain tous les PE pourraient être visés**

par l'annualisation du temps de service en fonction des projets éducatifs territoriaux. Pour Force Ouvrière aucune récupération (même pondérée comme la voulait le Snuipp) ne peut compenser la perte du maximum de 24 h hebdomadaires d'enseignement. Si vous êtes remplaçant, vous devrez comme l'an dernier pointer vous-même les heures effectuées et vérifier les calculs faits par l'administration. Les dépassements doivent être évalués pour chaque semaine, *sans faire de moyenne* : si vous faites 22 h telle semaine, l'administration ne vous fera pas rattraper, et si la semaine suivante vous faites 26h de-

vant élèves (hors APC), l'IA-Dasen vous devra 2h.

Attention à la fin de l'année car les heures sont à récupérer sur l'année scolaire elle-même...

Le SNUDI FO s'est toujours opposé à cette individualisation des rapports avec la hiérarchie, hors du paritarisme des CAP et vos représentants SNUDI FO suivront de près ces arrangements directs. N'hésitez pas à nous demander un accompagnement pour les calculs et les démarches, et permettez au SNUDI de vous aider pleinement en votant FNEC FP FO le 27 novembre.



NOUVEAU : PAGE FACEBOOK

DU SYNDICAT DE
LA MANCHE :



partager son humour, connaître ses droits, être écouté, conseillé...

cherchez snudifo50 dans FB

« À
Tonneville,
l'ouverture
de la 4e
classe n'en
est pas
une ! »

Guide spécial
enseignants stagiaires 2014 de la
FNEC FP FO disponible au local
et en téléchargement.
A voir aussi :
pétition nationale
du SNUDI FO
pour les stagiaires.



Le point de vue de FO sur le Socle commun (extraits)

La loi Peillon entend prolonger et radicaliser la loi Fillon 2005-380. Le socle de 2014 en revient à **cinq « domaines de formation » qui ne font désormais plus référence à une discipline.** [...]

Cette quasi-éradication des disciplines n'a pas été sans susciter des remous à l'intérieur même du CSP. Son président, M. Alain Boissinot, a démissionné en juin et s'en est expliqué (*Le Point* du 11/06/14). [...]

FO dénonce **une subordination de l'éducation à l'économie** « L'objectif de la refondation [...] répond à un impératif [...] de dynamisme économique » V. PEILLON, *Refondons l'Ecole...*, p. 56. [...]

Le socle conduit à un **alourdissement des tâches des enseignants.** [...] Les parlementaires avaient prévu : pour réaliser « la nouvelle approche de l'enseignement », ils recommandaient d'« **augmenter, à terme, le temps de présence** de tous les professeurs du second degré dans les établissements » (Assemblée nationale, *rapport d'information...*, 07/06/10). [...]

Les politiques actuelles tendent à

fusionner l'enseignement primaire avec le collège afin de constituer « l'Ecole du socle commun » (HCE, *Mise en oeuvre du socle commun*, 2011, p. 27). [...]

Pour les personnels, il en résulterait la fin de leurs statuts particuliers de professeur des écoles, certifié, PLP, PEPS ou agrégé et la **création d'un corps unique d'enseignants**, ce qui, **financièrement**, se révélerait bien pratique : mêmes enseignants, même **formation** de la maternelle au lycée... [...]

Le ministère lance une consultation pour faire approuver un dispositif qui met en péril la qualité de l'enseignement et qui représente une attaque sans précédent contre le statut, les conditions d'exercice et la rémunération des enseignants.

Pour FO, l'école du socle ne doit pas se substituer à l'école de la République. Cette position est celle de la confédération FO et de sa fédération de l'enseignement, la FNECFP FO. Elle l'a défendue d'une manière constante dans toutes les consultations et toutes les instances où elle a été amenée à s'exprimer : CSE, CTM...

« Moyens provisoires » : le droit de savoir

Cadenassage de l'école de Digosville par les parents d'élèves : 105 élèves mais pas de 5e classe,

des TPS que l'on ne peut inscrire, un CM1/CM2 à 32... La municipalité, reçue par l'IA, a obtenu non pas un demi-poste supplémentaire mais 9 heures seulement (3 après-midi de 3 heures). Et ces 9 heures ne sont pas pérennes (reconduites ou pas- de période en période) !

À Granville, c'est également un morceau de poste qui a été concédé à l'école Pierre et Marie Curie et, temporairement, quelques quantifiées de Rased...

À Tonneville, l'ouverture de la 4e classe n'en est pas une ! Ce « moyen provisoire » n'engendre pas la création d'une déchargé de direction... On croit rêver ! Heureusement, la Communauté de communes s'est montrée très réactive pour équiper la nouvelle salle de classe et installer des ordinateurs, les collègues de l'école n'auront plus qu'à se soucier de ce que notre administration nous doit !

Aux antipodes des préconisations de l'Académie de médecine : « Rythmes 'n' blues » est un article de *Laviemoderne.net*, site déjà remarqué pour son article « Sondage et carottage ».



La réforme est par bien des aspects consternante. Mais s'il y a un aspect plus consternant que les autres, ce sont bien les rythmes eux-mêmes.

En revenant à une semaine

de quatre jours et demi, le ministère de l'Éducation nationale se devait d'apporter sa touche de modernité pour ne pas donner l'impression d'un retour au *statu quo ante* : c'est ainsi qu'il a imposé – contre toute logique – le mercredi matin comme seule demi-journée conforme à l'intérêt de l'enfant (...)

Aucune de ces quatre gran-

des communes (Paris, Marseille, Lyon et Lille) ne respecte donc le cadre général prévu par le décret de 2013. Mais il y a plus grave : trois de ces communes ne respectent pas non plus les préconisations de l'Académie de médecine. (...)

L'article est librement consultable en intégralité sur www.laviemoderne.net

Faut-il écouter ?

« La polémique des rythmes scolaires est derrière nous »

citation de Gilles Pécout (recteur de l'Académie de Nancy-Metz) lors du Tchat du 16 sept. sur les sites des 3 quotidiens lorrains

Temps partiels et dérèglement des horaires de l'École

Voici quelques infos importantes pour vous y retrouver :

1) La règle générale est de libérer 2 demi-journées et un mercredi sur 4 pour les 80% et pour les 75%.

2) Si votre journée libérée dure 5h45 ou plus (hors APC), l'IA peut vous demander de n'être libérés que cette journée (vous aurez peut-être alors un reliquat d'heures à effectuer sous forme de demi-journées ou de journées, dites "demi-journées à rendre").

3) Il faut savoir que l'administration s'est engagée à ce que

les collègues à 80% fassent exactement 80% ; pas plus, pour ne pas faire sauter le droit au CLCA de la CAF (d'autres IA-DASEN l'ont fait l'an passé, il faut donc rester vigilants).

4) Toutefois, l'administration fera en fonction des contraintes du service en ce qui concerne les collègues à 75% qui seront souvent au final à 76,04% ou 73,90%, selon la durée de la journée et quart libérée. Pour vérifier la quotité de temps partiel réellement octroyée, vous pouvez nous contacter par email : snudifo50@gmail.com

5) Les collègues à 80% seront libérés 1 jour + 1 mercredi sur 4 comme les 75%, ils auront donc pour la plupart des jours à rendre dans le courant de l'année : ainsi l'IA-DASEN se réserve-t-il quelques moyens supplémentaires pour remplacer ici ou là. Le Snudi FO 50 s'assurera que les moyens de remplacement (postes de brigade) ne diminuent pas pour autant !

6) Normalement, ces jours ou demi-journées à rendre au service ne devraient pas avoir à être effectués trop loin du domicile : contactez-nous dans le cas contraire.

Non-lieu pour le Maire d'Heiteren, poursuivi par l'Etat devant la justice administrative pour avoir empêché mercredi 10 l'accès à son école afin de protester contre les nouveaux rythmes scolaires. (d'après l'Alsace.fr)

Pressions de la hiérarchie subies par des collègues du 89 rendus responsables du boycott des parents... Infos sur le site du SNUDI de l'Yonne . 89.fo-snudi.fr

Demi-journée banalisée

Finalement, c'est le mercredi 1er octobre matin que des milliers de parents vont devoir, au débotté, trouver un moyen de garde pour leur enfant...

5MATINEES pour refonder la France ?

Sauf si ça n'arrange pas l'administration...

Continuez de signer et de faire signer la pétition nationale demandant l'abrogation des décrets Peillon-Hamon (en ligne).





SNUDI FO 50
Syndicat des
enseignants et AVS
du premier degré
de la Manche

56 rue de la Bucaille
 50 100 Cherbourg-Octeville
 02 33 53 03 72
 07 82 97 25 81
 snudifo50@gmail.com



Les délégués syndicaux du Snudi FO 50 vous accueillent à l'Union départementale FO et vous répondent par courrier électronique ou téléphone.



N'hésitez pas à consulter les informations publiées sur le site institutionnel du syndicat de la Manche  <http://snudifo50.hautetfort.com>

Retrouvez les infos pratiques et les actualités sur la page Facebook du syndicat : chercher snudifo50 dans FB.

Les cotisations donnent sa force au syndicat presse syndicale, affranchissement, déplacements, reprographie...

Montant des cotisations du SNUDI FO de la Manche
 66 % de crédit d'impôt sur le revenu : entre parenthèses le montant réel après déduction/credit d'impôt

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E.	121 (40€)	127 (42€)	133 (44€)	139 (46€)	145 (48€)	153 (51€)	161 (53€)	171 (57€)	181 (60€)	193 (64€)	206 (68€)
Instit.				126 (42€)	129 (43€)	133 (44€)	137 (45€)	141 (47€)	151 (50€)	163 (54€)	176 (58€)
P.E. hors classe	173 (54€)	181 (60€)	189 (63€)	199 (64€)	209 (69€)	221 (74€)	La somme entre parenthèses correspond à la cotisation après déduction ou crédit d'impôt.				
EVSI/AVS : 81 € (27€)											
Retraité : 110 € (36€)	Temps partiel : prorata temporis. Dispo : 53 € (17€) PES : 81 € (27€)										

Majorations	Enseignants ASH et Pyscolaire	Maître formateur CP, CPAIEN	Chargé d'École	Directeur 2-4 classes	Directeur 5-9	Directeur 10 classes
	+ 7 €	+ 7 €	+ 5 €	+ 11 €		

Paiement possible en plusieurs versements (indiquer l'échéance au moment de la cotisation)



Non-imposable ? Les Finances publiques vous remboursent 66% de la cotisation... Se syndiquer revient à moins qu'une journée de grève !

PROCHAINES RENCONTRES : Réunions d'informations syndicales
 (3h par trimestre à déduire des 18h d'animation péda.)

RIS à Cherbourg
 (Maison des syndicats)
 ouverte à tous (tes)
 mardi 14 octobre 2014
 à 17h

bilan de rentrée, revendications locales et nationales, impact des TAP, temps partiels, réalité des remplacements, surcharge administrative des directeurs...

RIS à l'école de Saint-Jean-de-Daye
 ouverte à tous (tes)
 jeudi 16 octobre 2014
 à 17h

